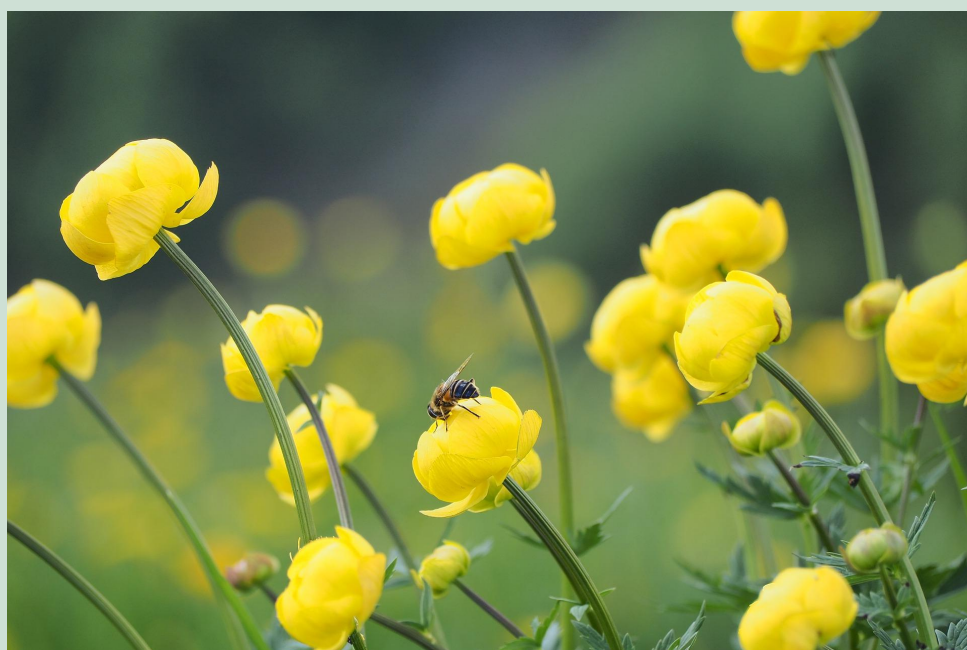


## Bulletin d'information sur les pesticides

N°7 – Février 2022

### Actualités judiciaires



#### Le sulfoxaflor : en voie d'extinction ?

En décembre 2021, deux décisions de justice, aux Etats-Unis et en France, ont annulé des autorisations d'insecticides à base de sulfoxaflor, une substance active au mode d'action similaire aux néonicotinoïdes, les fameux tueurs d'abeilles.

#### Etats-Unis : Un juge californien rejette l'autorisation du sulfoxaflor

Le 3 décembre 2021, le juge de la Cour supérieure du comté d'Alameda (Californie) a [rejeté](#) l'autorisation de l'utilisation de produits contenant du sulfoxaflor. Ce jugement intervient à la suite de la plainte de *Pollinator Stewardship Council* et de *American Beekeeper Federation* contre les décisions d'homologation de produits contenant ce pesticide, prises par le département

californien de régulation des pesticides, défenseur dans cette affaire. Le tribunal considère que le département n'a pas pris suffisamment en compte les effets du sulfoxaflor, comme l'impose la loi californienne sur la qualité de l'environnement (*California Environmental Quality Act*) qui oblige les agences gouvernementales à étudier les effets néfastes des projets et des produits qu'elles approuvent et à envisager des solutions alternatives, alors que les plaignants avaient présenté des preuves substantielles des dommages importants causés aux pollinisateurs.

Le sulfoxaflor est produit par la compagnie Dow AgroSciences, devenue Corteva, présente en tant que partie intéressée au jugement. Il s'agit d'un insecticide qui partage de nombreuses caractéristiques avec les néonicotinoïdes. Comme ces derniers, le sulfoxaflor tue les insectes en interférant avec leurs récepteurs nerveux. Ils sont tous deux mortels pour les abeilles et les autres pollinisateurs s'ils entrent en contact avec les résidus de pulvérisation sur le feuillage ou s'ils mangent une partie d'une plante qui en a absorbé.

C'est un pesticide ravageur pour les colonies d'abeilles, qui sont déjà en grande difficulté. Une [étude de The Bee Informed Partnership](#), organisation à but non lucratif qui travaille aux côtés des apiculteurs, a démontré qu'entre avril 2020 et avril 2021, les apiculteurs des États-Unis ont perdu 45,5 % de leurs colonies d'abeilles domestiques. Il s'agit de la deuxième plus forte perte annuelle jamais enregistrée.

La décision prise par le juge du comté d'Alameda était donc cruciale, notamment parce que "la quasi-totalité des colonies d'abeilles domestiques commerciales de ce pays passent au moins une partie de l'année en Californie", selon [Steve Ellis](#), président du *Pollinator Stewardship Council*.

Comme le souligne [Greg Loarie](#), avocat des plaignants, "grâce à cette décision, les abeilles de Californie obtiennent un soulagement bien nécessaire, au moment même où nous observons certains des pires signes d'effondrement des colonies".

En outre, cette décision ouvre de nouveaux horizons dans la réglementation américaine. D'une part, elle incitera peut-être à l'interdiction d'autres pesticides néonicotinoïdes du même type en Californie. D'autre part, ce cas californien ouvre la voie à une décision similaire au niveau fédéral. En effet, les requérants dans cette affaire ont déjà attaqué l'Agence fédérale de protection de l'environnement (EPA) pour des motifs équivalents.

### **France : Un tribunal annule l'autorisation de deux insecticides à base de sulfoxaflor**

Le 17 décembre 2012, la Cour administrative d'appel de Marseille a confirmé l'[annulation](#) des autorisations de mise sur le marché français des insecticides Closer et Transform, contenant du sulfoxaflor. Nos partenaires Générations

futures et Agir pour l'environnement, de même que l'Union nationale de l'apiculture française (UNAF), étaient à l'origine des demandes.

La société Dow Agrosciences, devenue Corteva, productrice des deux produits, avait fait appel du jugement du 29 novembre 2019, par lequel le [tribunal administratif de Nice](#) avait accueilli favorablement les demandes d'annulation des associations. L'ANSES avait, quant à elle, déclaré [ne pas faire appel du jugement](#) en raison de l'interdiction du sulfoxaflor prévue par la [loi Egalim de 2018](#).

Celle-ci a en effet élargi l'interdiction de l'utilisation des produits à base de néonicotinoïdes établie par [la loi de 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages](#) aux substances actives présentant des modes d'action identiques à ceux de la famille des néonicotinoïdes. Le [décret du 30 décembre 2019](#) a acté cette interdiction en identifiant le flupyradifurone et le sulfoxaflor comme "substances actives présentant des modes d'action identiques à ceux de la famille des néonicotinoïdes".

Il était donc logique que la Cour rejette la requête de la société Corteva. Pour ce faire, elle a d'abord relevé que l'application du [principe de précaution](#) était bien justifiée en l'espèce, puisque l'utilisation des produits Transform et Closer présentait un risque de dommage grave et irréversible sur les insectes pollinisateurs, en dépit des incertitudes subsistant quant à la réalité et à la portée de ce risque en l'état des connaissances scientifiques.

Elle a également considéré que les conditions d'emploi des produits étaient insuffisamment précises et contraignantes pour garantir, en dépit de leur caractère obligatoire, une utilisation des produits en cause sans risque pour les insectes pollinisateurs.

Ainsi, la capacité du juge à reconnaître la dangerosité pour les pollinisateurs de ces nouveaux pesticides semblables aux néonicotinoïdes, dont se félicite notre partenaire [Génération futures](#), ne peut qu'encourager d'autres actions en justice à l'encontre des pesticides toxiques bénéficiant d'une autorisation de mise sur le marché.

*Si vous êtes arrivé jusqu'ici, pouvez-vous faire encore un tout petit effort ?*

*Justice Pesticides a besoin de vous pour continuer ce travail d'investigation et d'information pour aider les victimes de pesticides.*

**Je donne à Justice Pesticides**

[Retour au site de Justice Pesticides](#)